

AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN SECTEUR AVAL DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE.

LE PROMOTEUR



Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs

Depuis 1973, le Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs œuvre dans le domaine forestier auprès des propriétaires de boisés privés, des intervenants en forêt publique et sur les terres publiques intramunicipales. Son équipe multidisciplinaire en foresterie et en biologie permet d'offrir des services de consultation, de planification et de réalisation de projets forestiers, d'aménagements forêt-faune, d'interventions multiressources, de voirie et de géomatique. Toujours à l'affût de nouveaux défis, l'équipe a réalisé de nombreux projets de recherche en sylviculture ainsi que le développement de la filiale Activa Environnement. Elle participe également au projet d'aménagement intégré par sous-bassin versant mis en œuvre par la Fondation de la faune du Québec.

LE PROJET

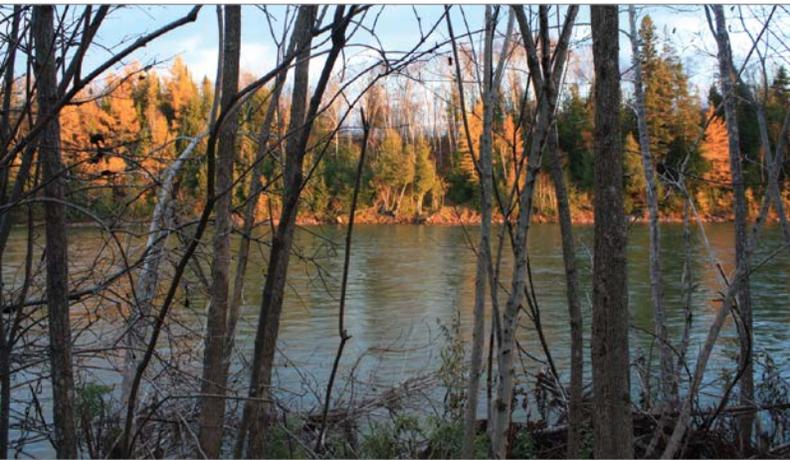
L'objectif du projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la rivière Bonaventure est de mettre en œuvre une planification intégrée de l'ensemble des ressources, afin d'amener un véritable changement en matière de foresterie durable. Tout d'abord, la production d'un cahier de planification intégrée a permis de dresser un portrait des ressources du territoire du sous-bassin versant, de mettre en lumière différents enjeux auxquels il fait face et d'établir un plan d'action adapté. Ces enjeux concernent l'eau et les milieux humides, la forêt et le bois, la biodiversité, la faune, l'agriculture, l'acériculture et enfin le territoire urbain et la villégiature.

Dans le secteur de la forêt et du bois, une comparaison entre le portrait forestier actuel et celui de l'époque préindustrielle a permis de soulever différents changements quant à la composition des peuplements. Ainsi, on constate un envahissement par le peuplier faux-tremble des sites de type écologique mélangé (MS13), le recul des peuplements résineux et la diminution de certaines essences comme le thuya occidental (cèdre), le pin blanc et le pin rouge. L'analyse des habitats fauniques du territoire a relevé l'importance de maintenir et de conserver la connectivité entre les habitats, telles les pochettes de ravage de cerf de Virginie (habitat d'hiver), et d'augmenter les connaissances sur l'utilisation du territoire par la faune. La réduction des impacts des aménagements sur les espèces sensibles aux travaux sylvicoles a également été notée dans la liste des enjeux. Par ailleurs, des inventaires effectués sur le terrain ont signalé la présence d'essences rares, telles l'orme d'Amérique et le frêne noir ainsi qu'une problématique d'érosion des ponceaux et des chemins forestiers.

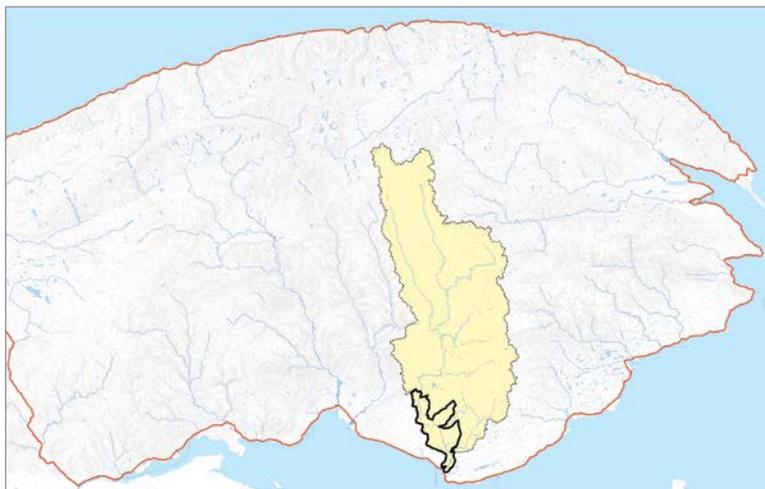
LE SOUS-BASSIN

Le territoire visé par le projet couvre la partie aval du bassin versant de la rivière Bonaventure. D'une superficie de 15 440 hectares, il touche quatre municipalités de la Baie-des-Chaleurs (Bonaventure, Saint-Elzéar, Saint-Siméon et Saint-Alphonse) et il est situé principalement en terres privées, bien qu'une portion du sous-bassin soit de tenure publique et intramunicipale. La majorité du territoire se trouve en terrain forestier, alors qu'environ 10% de celui-ci est voué aux activités agricoles et moins de 5% se retrouve dans des secteurs ruraux et urbains.

Le projet n'aurait pu être mis en œuvre sans la contribution et la collaboration des 14 partenaires régionaux qui ont choisi de l'appuyer. Parmi eux, notons la participation des quatre municipalités, de la MRC de Bonaventure, du Conseil de l'eau Gaspésie-Sud, de la Zec de la rivière Bonaventure, de la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, du ministère des Ressources naturelles, du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie—Les-Îles (AFOGIM).



D'une superficie de 15 440 hectares, le sous-bassin touche quatre municipalités.



Le territoire du sous-bassin, en Gaspésie.



Le pin rouge figure parmi les essences en diminution dans le sous-bassin.



Le reboisement intercalaire prévoit la remise en production de deux andains sur trois.



La coupe progressive irrégulière assure une régénération non homogène.

DES RÉALISATIONS

Des habitats connectés pour le cerf

Le sous-bassin versant de la rivière Bonaventure est caractérisé par la présence de pochettes de ravage de cerfs de Virginie identifiées lors d'inventaires aériens antérieurs. Leur caractérisation sur le terrain a permis la production d'un plan d'orientation pour le cerf de Virginie. On y souligne le manque d'abris (peuplements matures résineux ou mélangés à dominance résineuse), la présence de peuplements peu utilisés (mélézins, peupleraies, champs) et le manque de connectivité entre les pochettes. Différents scénarios sylvicoles ont été élaborés, selon le potentiel des habitats et les types de peuplements forestiers, afin d'améliorer l'état général des pochettes.

Reboisement intercalaire

Le cerf de Virginie affectionne davantage les sites où il peut retrouver de l'abri et de la nourriture à proximité. Dans cette optique, le patron du reboisement intercalaire constitue un outil d'aménagement très intéressant, puisqu'il favorise une composition mixte et un entremêlement du peuplement d'avenir. La méthode consiste à reboiser de façon conventionnelle deux andains sur trois. Une régénération naturelle peut alors s'installer dans les andains non reboisés, ce qui permet un entremêlement de résineux (abri) et de feuillus (nourriture).

Coupe progressive irrégulière

Appartenant au régime de la futaie irrégulière, la coupe progressive irrégulière (CPI) est un ensemble d'interventions libres qui constitue un compromis entre les coupes totales ou progressives classiques, et les coupes jardinatoires afin d'assurer la régénération de façon non homogène (Otto, 1998). La période de régénération est plus longue que dans la coupe progressive d'ensemencement. Cette coupe peut être réalisée par trouées ou par pied d'arbre selon la composition du peuplement et l'objectif visé. Dans les deux cas, un entremêlement à fine échelle entre le couvert mature (abri) et la régénération (nourriture) est recherché.

De manière générale, l'identification des enjeux a permis de mieux cibler nos interventions sylvicoles afin de répondre à plusieurs objectifs. Par exemple, la favorisation du résineux sur un site MS13 situé entre deux pochettes de ravage permet de limiter l'enfeuilletement par le peuplier faux-tremble, d'améliorer la connectivité d'habitat et de diminuer le recul du résineux.

Des plans d'aménagement personnalisés

Autrefois financés en très grande partie par le Programme d'aide à la forêt privée, les plans d'aménagements sont désormais à la charge des propriétaires. Afin de s'adapter à ce

changement important, l'offre de service a été revue pour proposer deux types de plans : un plan produit par géomatique (à l'aide des données cartographiques) et un plan d'aménagement plus détaillé (financé en partie par la Fondation de la faune). Ce dernier est plus complet, puisqu'une visite terrain permet de récolter des données forestières et fauniques. Ces informations, qui sont illustrées sur une carte, expliquées dans des annexes et intégrées aux prescriptions sylvicoles, permettent de recommander des travaux forestiers qui répondent aux objectifs du propriétaire et qui tiennent compte de l'ensemble du potentiel de son boisé. Ce plan s'avère un outil très important en aménagement intégré.

TÉMOIGNAGE

« L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles a accepté de soutenir cette initiative de mise en valeur du territoire forestier privé. En effet, le projet s'inscrit dans la mission de l'agence visant à orienter et à développer la mise en valeur de la forêt privée, dans une perspective d'aménagement durable. Ce projet a permis d'expérimenter de nouveaux traitements sylvicoles favorisant l'habitat du cerf. Ces traitements pourront être appliqués dans des secteurs forestiers de la région où le cerf est aussi présent. De plus, le travail effectué a permis de sensibiliser les propriétaires forestiers à l'importance d'une planification adéquate lors de leurs interventions dans ce territoire où plusieurs activités sont pratiquées simultanément (pêche au saumon, villégiature, chasse, récolte de bois). Ainsi, cette initiative aborde plusieurs des enjeux identifiés dans le plan de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie. »

Gaston Mioussé, ing. f.

Le projet d'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN SECTEUR AVAL DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE est réalisé en collaboration avec les organismes suivants :

Pour de plus amples informations : www.gfcbc.ca/



Une expérience pilote

Cette fiche technique présente un des six projets pilotes mis en œuvre dans le cadre du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant. Ces projets ont été implantés pour une période de 5 ans (2009-2014) et ils ont permis d'expérimenter une approche novatrice de gestion des ressources forestières et fauniques en forêt privée. Le programme a bénéficié de l'appui financier du ministère des Ressources naturelles du Québec.

http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/foret_privée/